

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

522nd Council Meeting

- Economic/Financial Affairs -

Luxembourg, 19 June 1978

President: Mr Knud HEINESEN,
Minister of Finance
of the Kingdom of Denmark

774/78 (Presse 84)

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Gaston GEENS	Minister of Finance
Mr Willy CLAES	Minister for Economic Affairs

Denmark:

Mr Knud HEINESEN	Minister of Finance
Mr Kurt HANSEN	State Secretary, Ministry of Economic Affairs

Germany:

Mr Hans MATTHOEFER	Federal Minister of Finance
Mr Otto Graf LAMBSDORF	Federal Minister for Economic Affairs
Mr Manfred LAHNSTEIN	State Secretary, Federal Ministry for Finance

France:

Mr René MONORY	Minister for Economic Affairs
----------------	-------------------------------

Ireland:

Mr George COLLEY	Deputy Prime Minister Minister for Finance
------------------	---

Italy:

Mr Filippo PANDOLFI	Minister of the Treasury
---------------------	--------------------------

19.VI.78

Luxembourg:

Mr Gaston THORN Prime Minister,
Minister for Economic Affairs

Mr Jacques POOS Minister of Finance

Netherlands:

Mr G.M.V. van AARDENNE Minister for Economic Affairs

United Kingdom:

Mr Denis HEALEY Chancellor of the Exchequer

Commission:

Mr François-Xavier ORTOLI Vice-President

Mr Christopher TUGENDHAT Member

o

o

o

Also taking part in the Council's discussions were:

Mr J. van YPERSELE de STRIHOU Chairman of the Monetary Committee

Mr C. de STRYCKER Chairman of the Committee of
Governors of the Central Banks

o

o

o

COMMON STRATEGY ON THE ECONOMIC AND SOCIAL SITUATION

In the light of the preparatory discussions of the Policy Co-ordination Group for Short-term Economic and Financial Policies and the Monetary Committee and Committee of Governors of the Central Banks, the Council drew up its contribution as regards economic and monetary aspects to the report on the preparation of a common strategy to deal with the economic and social situation in the Community, which the Council (Ministers for Foreign Affairs) will be submitting at the next meeting of the European Council on 6 and 7 July in Bremen.

COMMUNITY LOAN TO PROMOTE INVESTMENT WITHIN THE COMMUNITY

As the Conciliation Committee, which met on the same day to discuss the proposal to empower the Commission to contract loans for the purpose of promoting investment within the Community, had agreed to continue its discussion on 24 July, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to prepare its position for that conciliation meeting.

APPLICATION OF THE EUA

After hearing statements by the Commission and the French delegation on the progress of proceedings on the proposal for a Regulation applying the EUA to acts adopted by the European Communities, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue its work on the subject.

MEETING OF THE CONCILIATION COMMITTEE

A meeting of the Conciliation Committee, composed of a delegation from the European Parliament ⁽¹⁾ and a delegation from the Council, took place with the participation of the Commission in the Robert Schuman building in Luxembourg to discuss the proposal for Decision empowering the Commission to contract loans for the purpose of promoting investment within the Community.

The meeting gave the two sides an opportunity to set out their views and discuss them frankly.

It was decided in conclusion that the conciliation procedure would be continued on 24 July 1978 in Brussels.

⁽¹⁾ The delegation from the European Parliament consisted of: Mr COLOMBO, President of the European Parliament, Mr LANGE and Messrs BANGEMANN AND COINTAT, Chairman and Deputy Chairmen respectively of the Committee on Budgets, Mr SPINELLI, Rapporteur, and Messrs SHAW and RIPAMONTI, members of the Committee on Budgets.

SCRIPTION DES DIFFERENTES POSSIBILITES TECHNIQUES SUR LA QUESTION COMMENT UNE ZONE DE STABILITE MONETAIRE ACCRUE EN EUROPE PEUT ETRE ATTEINT. LA COMMISSION NE PEUT PAS, A CE STADE CI, SE PRONONCER SUR L'UNE OU L'AUTRE APPROCHE MONETAIRE MAIS ELLE ESPERE FERME-
MENT QUE LES ELEMENTS PERMETTANT UN ACCORD POLITIQUE SUR DES PRO-
GRES SIGNIFICATIFS SERONT REUNIS POUR LE CONSEIL EUROPEEN A BREMEN POUR CE QUI CONCERNE UNE PLUS GRANDE STABILITE MONETAIRE TANT A L'INTERIEUR QU'A L'EXTERIEUR DE LA COMMUNAUTE.

A LA MARGE DE LA REUNION DU CONSEIL ECO/FIN A LUXEMBOURG, LES
MEMBRES DU "SERPENT" VONT SE RENCONTRER A 9H30 ET LE CONSEIL
DES GOUVERNEURS DE LA BEI A 11H.

DEUX POINTS DE L'ODRE DU JOUR CONCERNENT LE PORTEFEUILLE DU COM-
MISSAIRE TUGENDHAT. PREMIEREMENT LE CONSEIL CONSACRERA UNE DIS-
CUSSION EN PREMIERE LECTURE A LA DIRECTIVE PORTANT LE LIBRE
ETABLISSEMENT DES COMPAGNIES DE L'ASSURANCE VIE DANS LA COMMUNAUTE.
NAUTE.

ENSUITE, M. TUGENDHAT INTERVIENDRA POUR MANIFESTER SON MECONTENTE-
MENT SUR L'ETAT PEU PROGRESSE DES TRAVAUX DU COREPER EN CE QUI
CONCERNE LA PROPOSITION DE REGLEMENT DU CONSEIL PORTANT L'APPLI-
CATION DE L'UNITE DE COMPTE EUROPEENNE AUX ACTES PRIS PAR LES
INSTITUTIONS DES COMMUNAUTES - PROPOSITION QUI DATE D'OCTOBRE 1976.
AMITIES,

ENZO PERLOT COMEU

NNNN

10EME LIGNES, LISEZ S.V.P.: LES MEMBRES DU SERPENT..

NNNN

COMEUR BRU M 17.47 YAN
WN/6
NY/4

BRUXELLES LE 19.6.1978 REF NO 71751 YAN

NOTE BIO (78) 221 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A M. BURGHARDT, ASSISTANT DG I
COPIE M. OPITZ, DG VIII

CONCERTATION NOUVEL INSTRUMENT COMMUNAUTAIRE (N.I.C.)

M. COLOMBO, PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN, A TOUT D'ABORD PRESEN-
TE LES DIFFERENTS POINTS DE DESACCORD IMPORTANTS EXISTANT ENTRE
L'AVIS DONNE PAR LE P.E. ET LES ORIENTATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL

IL Y A TROIS POINTS 'CHAUD' :

- CLARIFICATION DE LA FORME ET DE L'EMPLOI DU NIC
- INCLUSION DU NIC DANS LE BUDGET (QUESTION DE PRINCIPE)
- MANDAT DONNE A LA BEI.

LE RAPPORTEUR DU PARLEMENT EUROPEEN, M. A. SPINELLI A PRESENTE EN
DETAIL LES DIFFERENTS ARGUMENTS SUR LESQUELS EST FONDE L'AVIS DU
P.E., ILS CONCERNENT NOTAMMENT LES ARTICLES 1,2 ET 5 DE LA PROPOSI-
TION NIC.

LES PRINCIPAUX ARGUMENTS DE L'AVIS DU P.E. ONT ETE RAPPELES
BRIEVEMENT :

1. EN CONSIDERANT QUE LE NIC REPRESENTE POUR LE PARLEMENT
EUROPEEN UN INSTRUMENT FINANCIER COMMUNAUTAIRE, QUI DOIT ETRE ELARGI
LES PROCHAINES ANNEES, LE PARLEMENT EUROPEEN DOIT EGALEMENT AVOIR LA
COMPETENCE GENERALE DANS L'APPLICATION DU NIC.
2. TOUTES LES DEMANDES DE PRET DEVRAIENT ETRE ADRESSEES A LA COM-
MISSION ET LA BEI DEVRAIT AVOIR SEULEMENT UN DROIT DE VETO
EN CE QUI CONCERNE L'ASPECT BANCAIRE ET FINANCIER.
3. CONTRAIREMENT A LA POSITION DU CONSEIL, QUI CONSIDERE LE NIC
COMME UN INSTRUMENT FINANCIER EXPERIMENTAL, LE PARLEMENT EUROPEEN,
LUI VEUT DISPOSER DE CET INSTRUMENT D'UNE MANIERE PERMANENTE.

M. LANGE, PRESIDENT DU COMITE BUDGETAIRE, A CERNE LES DEUX
PRINCIPAUX PROBLEMES POLITIQUES QUI SE POSENT DANS CETTE CONCERTA-
TION :

- A) EMPECHER LE CONSEIL DE CREER UN NOUVEAU BUDGET A COTE DU
BUDGET COMMUNAUTAIRE :
- B) FAIRE EN SORTE QUE LE CONSEIL QUI A LE POUVOIR LEGISLATIF
DANS LA COMMUNAUTE, N'EMPIETE PAS PAR L'INTRODUCTION DU NIC
SUR LE POUVOIR BUDGETAIRE DU PARLEMENT EUROPEEN.

FACE AUX ARGUMENTS PRESENTES PAR LE PRESIDENT, LE RAPPORTEUR DU
PARLEMENT EUROPEEN ET LE PRESIDENT DU COMITE BUDGETAIRE, M. HEINSEN,
PRESIDENT DU CONSEIL EN EXERCICE A DEMANDE UN DELAI DE REFLEXION
PLUS LONGUE QUE CELUI DISPONIBLE AUJOURD'HUI, ET DE REPORTER LA PROCE-
DURE DE CONCERTATION A UNE PROCHAINE REUNION (24.7.78) A
BRUXELLES. M. COLOMBO, PRESIDENT DU P.E. TOUT EN REGRETTANT DE
N'AVOIR PAS ABOUTI A DES SOLUTIONS AUJOURD'HUI, A INTERPRETE LA
PROPOSITION DU PRESIDENT DU CONSEIL, DE REPORTER LA CONCERTATION
AU 24/7 COMME LE SIGNE EVIDENT DE LA TRES GRANDE IMPORTANCE QUE
REJETTE CETTE AFFAIRE.

AMITIES

MANUEL S A N T A R E L L I

1	FS-CM
TR.	JPL
I.S.	✓
FIN.	CPB-LP
AGR.	
ENE.	
R.D.	
ADM.	
S.A.	
	file

COMEUR BRU
10.16
WASHINGTON / 1
NEW YORK / 1

- RETRANSMISSION / OBR -

09.38
21877C COMEU B
3446 COMEUR LU TELEX NO 4507

PRIERE DE FAIRE DIFFUSION HABITUELLE A PARTIR DE BRUXELLES

M. PERLOT

COPIE : MM. COLLOWALD, PRYCE, HUGHUES, DENMAN, OPITZ

ON O T E B I O (78) 221 SUITE 2 ET FIN AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A M. BURGHARDT, ASSISTANT
DG I
COPIE M. OPITZ, DG VIII

CONSEIL ECO / FIN

LE CONSEIL ECO/FIN A ABORDE TOUT D'ABORD LE VOLET ECONOMIQUE DE LA STRATEGIE COMMUNE.
LA COMMISSION AVAIT PREPARE EN ETROITE COLLABORATION AVEC LE GROUPE DE COORDINATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET LA PRESIDENCE UN DOCUMENT FAISANT LE POINT DES TRAVAUX MENES DEPUIS COPENHAGUE ET SUSCEPTIBLES D'ETRE TRANSMIS AU CONSEIL DES AFFAIRES GENERALES DES 26 ET 27 JUIN. CE RAPPORT IDENTIFIE LES ELEMENTS D'UNE ACTION CONCERTEE GRACE A L'UTILISATION DES MARGES DE MANOEUVRE DISPONIBLES QUE POURRAIENT DEGAGER LES ETATS MEMBRES, CE DOCUMENT QUI CONCLUT A LA POSSIBILITE DE RETENIR L'OBJECTIF DE CROISSANCE DE 4,5 0/0 FIXE PAR LE SOMMET DE COPENHAGUE N'A PAS ETE APPROUVE COMME TEL PAR LE CONSEIL A L'UNANIMITE, MAIS LE CONSEIL A NEANMOINS CONVENU QU'IL SERAIT TRANSMIS AU CONSEIL DES AFFAIRES ETRANGERES POUR Y ETRE INTEGRE AUX CONCLUSIONS DE LA STRATEGIE COMMUNE DESTINEES AU CONSEIL DE BREME.

EN CE QUI CONCERNE LE VOLET MONETAIRE, LE CONSEIL A EXAMINE LES RAPPORTS DU COMITE DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES ET DU COMITE MONETAIRE SUR LESQUELS LES DELEGATIONS ONT EXPRIME LEURS OBSERVATIONS.

EN CONCLUSION DES TRAVAUX ET DU TOUR DE TABLE, LE PRESIDENT ORTOLI A DEGAGE LES GRANDES LIGNES D'UN CONSENSUS QUI PEUVENT SE RESUMER COMME SUIV : LE MECANISME EUROPEEN DE CHANGE QUI DOIT ETRE MIS EN PLACE, POUR ASSURER UNE MEILLEURE STABILITE MONETAIRE TANT INTERNE QU'EXTERNE DEVRAIT CONCERNER TOUS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE ET COMPORTER DES DROITS ET OBLIGATIONS RIGOUREUX : CELA SIGNIFIE QU'IL DEVRAIT COMPORTER UNE VERITABLE DISCIPLINE ASSORTIE D'UNE VERITABLE SOLIDARITE.

1	FS-CH
TR.	JPL
I.S.	✓
FIN.	CPB-LP
AGR.	.
ENE.	.
R.D.	.
ADM.	
S.A.	
	file

LA RECHERCHE D'UNE MEILLEURE CONVERGENCE DES POLITIQUES ECONOMIQUES DOIT FAIRE L'OBJET D'UN ENGAGEMENT FORMEL ET CONCRET PARCE QU'ELLE REPRESENTE LE CADRE DANS LEQUEL S'INSCRIT LA SOLIDARITE MONETAIRE ET QU'ELLE CONDITIONNE LE SUCCES DE TOUTE RELANCE DE CETTE SOLIDARITE.

LE PRESIDENT ORTOLI A RAPPELE QUE DES PROPOSITIONS DANS CE SENS AVAIENT ETE FAITES DES LE MOIS DE NOVEMBRE 1977 DANS LE CADRE DU DOCUMENT SUR LA STRATEGIE DE CROISSANCE TRANSMIS PAR LA COMMISSION AU CONSEIL DE COPENHAGUE, STRATEGIE ASSOCIEE A UNE STRATEGIE DE RETOUR A UNE MEILLEURE STABILITE MONETAIRE. CERTAINS ELEMENTS, A-T-IL AJOUTE, MERITENT UN EXAMEN PLUS POUSSE ET IL IMPORTE DE SOULIGNER QUE L'ENSEMBLE DES MOYENS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE A MOYEN, COURT ET TRES COURT TERME, DEVRONT ETRE REVUS EN HAUSSE DANS UNE TELLE PERSPECTIVE, IL IMPORTERA D'EXAMINER EGALEMENT DANS CE CONTEXTE, LE ROLE ET LES RESPONSABILITES DU FONDS EUROPEEN DE COOPERATION MONETAIRE, AINSI QUE LE ROLE DE L'UNITE DE COMPTE EUROPEENNE, ENFIN, LE PRESIDENT A INDIQUE QU'IL FALLAIT A SON SENS ALLER PLUS LOIN ET ENVISAGER UNE ETAPE PLUS AMBITIEUSE QUI POURRAIT ETRE LA CREATION D'UN FONDS MONETAIRE EUROPEEN, DOTE DE CERTAINES DES CARACTERISTIQUES D'UNE VERITABLE BANQUE CENTRALE FEDERALE.

LE PRESIDENT ORTOLI A RAPPELE EGALEMENT, DANS LE CADRE DE CE SONSENSUS, QU'AUCUN SYSTEME EUROPEEN NE DEVAIT ETRE ENVISAGE EN OPPOSITION AU DOLLAR, MAIS AU CONTRAIRE DANS LE CADRE D'UNE CONTRIBUTION EUROPEENNE A LA STABILITE DU SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL. (CET ASPECT A ETE SOULIGNE UNANIMEMENT D'AILLEURS PAR TOUTES LES DELEGATIONS).

DU POINT DE VUE DE LA PROCEDURE, LE GROUPE DE COORDINATION DU 30 JUIN METTRA AU POINT LES CONCLUSIONS ECONOMIQUES TANDIS QUE LE COMITE MONETAIRE A ETE INVITE PAR LE CONSEIL A DEGAGER LES CONCLUSIONS DE LA PRESENTE REUNION, LA COMMISSION SE RESERVANT DE FAIRE EGALEMENT RAPPORT SUR L'ORIENTATION DES TRAVAUX DU PRESENT CONSEIL.

IL IMPORTE DE SOULIGNER UNE FOIS ENCORE, QU'IL S'AGIT DE METTRE LE CONSEIL DE BREME EN MESURE DE PRENDRE DES ORIENTATIONS DE PRINCIPE SUR LA BASE DES ELEMENTS QUI LUI AURONT ETE FOURNIS, ET DE DONNER AUX INSTITUTIONS LES DIRECTIVES NECESSAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET AMBITIEUX LANCE A COPENHAGUE. IL NE FAUT DON PAS S'ATTENDRE SEMBLE-T-IL, A L'ADOPTION PAR LE CONSEIL DE BREME D'UN PLAN ECONOMIQUE ET MONETAIRE MAIS A LA MISE AU POINT PROGRESSIVE D'UN PROJET AYANT LE PLUS DE CHANCES POSSIBLES DE SUCCES ET DONT L'IMPORTANCE MEME COMMANDE QU'IL SOIT TRES RIGOREUSEMENT ELABORE.

EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE L'UCE AUX ACTES PRIS PAR LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET MALGRE UN PLAYDOYER DE M. TUGENDHAT, CE POINT A ETE RENVOYE AU COREPER POUR UN EXAMEN ULTERIEUR.

AMITIES

MANUEL SANTARELLI